

Bulletin d'Information de la Municipalité de Rhinau

EDITO

Chères Rhinoises, chers Rhinois,

Plus de la moitié des foyers possède au moins un animal de compagnie. La place de l'animal dans les familles est sans conteste d'une grande importance et nombreux sont les aspects bénéfiques liés à la présence animale. Source de bien-être, d'affection, d'apaisement et de sécurité, un remède à la solitude, l'animal peut aussi être un facteur d'équilibre et d'éveil pour l'enfant. C'est devenu un membre de la famille presque à part entière.

Cependant la présence d'animaux, de chiens notamment, n'est pas sans provoquer des nuisances comme par exemple les déjections sur la voie publique et les lieux publics. Au delà de l'aspect esthétique, un des dangers que font courir les déjections canines sur la voie publique est tout d'abord d'ordre sanitaire, surtout pour les jeunes enfants quand ces crottes se trouvent dans les gazons, l'aire de jeux ou tout autre lieu de promenade. Dans ces endroits les petits jouent et touchent à tout, ce qui favorise la contamination car les déjections sont un habitat favorable pour bon nombre de parasites et microbes. Les adultes n'y échappent pas non plus, et quoi de plus désagréable que de devoir marcher les yeux rivés au sol pour éviter les crottes de chiens. Mais les plus exposés sont les animaux eux même car ils peuvent facilement se contaminer en touchant les « restes » de leurs congénères et ainsi devenir à leur tour vecteur de transmission pour leur entourage.

En outre les comportements peu citoyens de certains propriétaires conduisent

à la dégradation de notre cadre de vie et donnent un sentiment de laisser-aller qui a un impact négatif sur l'image de la commune.

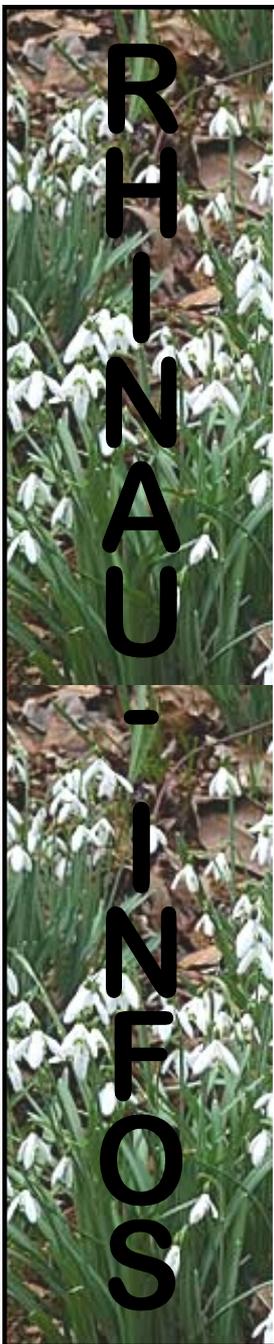
Malheureusement, quelques uns de nos concitoyens n'en ont que faire et emmènent volontairement leur compagnon à quatre pattes faire leurs besoins dans différents endroits, dont notamment les espaces verts ou fleuris, se souciant peu de l'hygiène et des désagréments que cela cause, aux riverains d'une part, et aux agents communaux en charge de l'entretien et de la tonte de ces espaces d'autre part. Cela est absolument intolérable.

Devant ces attitudes déplorables, il y quelques années, des bornes de propreté canine ont été mises en place dans plusieurs endroits de la commune. Hélas après les dégradations, c'est le pillage systématique des réserves de sachets, à peine le remplissage fait, qui les rend inefficaces. Pour cette raison les sachets sont mis à disposition des maîtres à l'accueil de la mairie même s'il n'est pas onéreux de se munir de cet accessoire à titre personnel.

Même si je ne me fais pas trop d'illusions, j'ose espérer une petite prise de conscience de la part de quelques propriétaires indécents et qu'à l'avenir ils feront preuve d'un peu plus de civisme et feront ce geste simple de ramasser et de jeter dans la poubelle la plus proche. Cela sera bénéfique pour tout le monde et améliorera sensiblement notre cadre de vie.

Très cordialement

Votre maire, Jean-Paul ROTH



Ville de RHINAU
1 place de
l'Hôtel de Ville
67860 RHINAU

☎ 03.88.74.61.31

Internet :
www.ville-rhinau.fr
Messagerie :
info@ville-rhinau.fr

INDEX

Informations Municipales	pages 01	à	09
La vie des Associations.....	pages 10	à	17
La vie dans la commune	pages 18	à	23
Infos pratiques	page		24

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2018

Conseillers élus : 23 en fonction : 23
présents : 14 + 9 procurations

Location des terres communales

Monsieur le Maire félicite M. Vincent JAEGLI, adjoint au maire, pour l'excellent travail et la commission champs-forêt pour son implication dans le cadre de ce dossier particulièrement épineux.

Location des terres communales vacantes

M. Justin HEINRICH a cessé son activité agricole pour retraite et a mis fin au bail de location des terres communales. Il exploitait environ 37 hectares sur la rive gauche et 6.5 hectares sur la rive droite.

Quelques petites parcelles communales ont également été rendues par les locataires suivants : Mme Marcelline WIMMER, M. Frédéric VAN DER VALK, M. Jacques BRAUN .

La commission communale « champs-forêts-environnement » a établi dans un premier temps l'état des lieux des parcelles rendues et, après plusieurs réunions de travail, a fait une proposition concrète de réattribution des terres.

Les agriculteurs se sont réunis entre eux et ont fait part individuellement au secrétariat de la mairie de leurs souhaits. Des locataires de la chasse, un des deux lots de la rive gauche et des deux lots de la rive droite, ont également fait part à la municipalité de leur souhait de pouvoir valoriser des parcelles communales dans le cadre d'une valorisation cynégétique.

Se basant sur les principes généraux concernant les locations des terres communales adoptés par le conseil municipal le 31 août 1999, modifiés par le conseil le 10 octobre 2011, la commission a effectué des propositions d'attribution.

La commission propose également de conserver en réserve communale des terres

- ♦ qui feront l'objet d'un aménagement de trame « verte/bleue »,
- ♦ qui favorisent une biodiversité environnementale et sylvicole
- ♦ et pour d'éventuelles mesures compensatoires :

Altschollen : 100 ares – zone humide

Kehle : 29,6 ares - poursuite d'un aménagement sylvicole

Fahrschollen : 19,25 ares - aménagement trame verte à l'arrière des habitations de la rue des pinsons (idem rue de la mésange)

Neue Gaerten : 26,02 ares à maintenir en prés loués à l'AGF-ferme éducative ; 5,03 ares - ancienne parcelle de stockage de bois à maintenir en pré à l'arrière des habita-

tions de la rue du Rhin II est également demandé aux exploitants agricoles de préserver cette zone de prés et de jardins communaux en évitant les cultures maïs, blé avec des traitements intensifs

Rheingaerten : 32.81 ares pour l'aménagement de jardins

Rive droite : 103 ares parcelle laissée à la disposition du polder pour le stockage de matériel ; 166 et 83 ares, soit les deux parcelles de pré rendues par M. Jacques Braun sont gardées en réserve communale et pourront être mises à disposition pour fauchage-entretien

Concernant les aménagements à titre cynégétique il est proposé de louer aux locataires de la chasse, sous réserve d'un entretien régulier, avec minimum une fauche annuelle :

Rive droite : deux fois 35 ares rive droite du Rhin

Rive gauche : Altschollen : 136 ares ; Neuchollen : 67 ares ; Fahrschollen : 9 ares

Monsieur le Maire a rencontré individuellement les exploitants agricoles, deux pluriactifs et les trois locataires de la chasse, afin de leur faire part des propositions de la commission. Ces entretiens se sont très bien déroulés même si tous les desideratas des uns et des autres n'ont pas pu être satisfaits en totalité. Néanmoins chacun a fait preuve de compréhension. La méthode utilisée ainsi que le dialogue instauré ont beaucoup été appréciés par les différents interlocuteurs.

La commission communale s'est réunie une dernière fois le 12 décembre 2018 pour finaliser sa proposition au conseil municipal.



Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité par 23 voix POUR d'approuver l'état de location des terres communales tel que présenté, date d'effet : 11 novembre 2018;

Location des terres communales au Neufeld

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la commission communale « champs-forêts-environnement » concernant une emprise triangulaire de 431 ares, exploitée jusqu'à présent par M. Justin HEINRICH, située entre les cours d'eau renaturés du Michelbach et du Syrupquelle, ainsi que le chemin rural menant au parcours de santé.

Ainsi, il est proposé :

- ♦ de réserver pour la commune 216 ares (lot 93, 94, 95 et 96A) pour la biodiversité, qui seront transformés en prairies dans le cadre d'un aménagement trame verte/bleue
- ♦ de louer à un exploitant agricole 215 ares (lot 96, 97 et 98) dans le cadre d'un bail de location précaire, renouvelable annuellement, avec obligation d'aménager une ripisylve autour de l'ilot d'exploitation en limite des chemins ruraux et des cours d'eau.

Ce point donne lieu à débat au sein de l'assemblée :

- Monsieur Maxime STAERCK propose plutôt de garder l'ensemble de l'emprise triangulaire en prairie, afin d'éviter tout usage de pesticides et donc de baisser la pression sur les cours d'eau renaturés.
- Madame Renée KONN propose l'adjonction d'une clause dans le bail de location précaire de restriction de certaines cultures, type maïs, ou de produits pesticides.
- Madame Marianne HORNY-GONIER précise que parmi les actions prévues dans le cadre du projet de trame verte et bleue, il y a justement la remise en prairie d'un hectare en 2019. Le bail précaire permet la mise en œuvre d'actions ultérieures.
- Monsieur le Maire souligne qu'il faut faire cohabiter agriculture et environnement. Les agriculteurs doivent pouvoir vivre de leur travail, tout en préservant la nature.
- Monsieur Vincent JAEGLI signale que maintenant que ces travaux sont achevés, un nouveau dossier important s'annonce, à savoir le parcellaire pour mieux connaître le ban, surtout du point de vue agricole.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à la majorité par 17 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS d'approuver la répartition proposée ci-dessus.



Demande de Monsieur Jean-Paul ROETTELE

Dans le cadre de la location des terres communales, Monsieur Jean-Paul ROETTELE s'est vu attribuer le lot n° 19 rive droite. Ce dernier exploite déjà le lot n° 20 contigu.

Il a sollicité la commune en vue d'obtenir une dérogation à la rotation des cultures fixée dans le procès-verbal de location de biens communaux rive droite du Rhin Gschleder-Stockfeld 2017-2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, Vu que cette clause relève des accords de « Triberg » et que le fait d'y déroger supprimerait l'essence même de cette disposition, DECIDE à l'unanimité par 23 voix POUR de ne pas réserver de suite favorable à la sollicitation de M. Jean-Paul ROETTELE.

Forêt communale de la rive gauche : état d'assiette 2020.

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.



Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à la majorité par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS d'approuver l'état d'assiette 2020 tel que présenté par l'ONF

Conclusion d'un marché de fourniture d'électricité pour deux bâtiments communaux avec une puissance supérieure à 36 kVa.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'ou-

verture du marché de l'électricité et du gaz naturel à la concurrence et afin de se mettre en conformité avec le droit européen, certains tarifs réglementés de vente, fixés par les pouvoirs publics et proposés uniquement par les fournisseurs historiques, vont disparaître.

Ainsi depuis le 1er janvier 2016, les sites dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA (tarifs jaunes salle polyvalente et stade) ne peuvent plus bénéficier des tarifs réglementés d'électricité.

Suite à l'appel d'offres pour la fourniture d'électricité pour deux bâtiments communaux, six retraits de dossiers sont intervenus et trois offres ont été déposées dans les délais prescrits. Il est précisé que sur les trois plis, deux provenaient de la même société, à savoir Total. Seul le deuxième au vu de l'horodatage a été ouvert.

Les prix annoncés par les fournisseurs sont des prix fixes pour une durée de 36 mois.

Au regard des critères de sélection retenus : (montant de la prestation 60 % ; organisation et moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat : 40 %), le classement s'établit de la manière suivante :

Candidat	Note prix	Note technique	Total
TOTAL	60	36	96
EDF	53.72	40	93.72

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité, par 12 voix POUR, 3 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS de retenir la société économiquement la plus avantageuse et présentant toutes les qualités techniques, soit TOTAL.

Lors de la discussion, Madame HORNY-GONIER souhaite préciser que le contrat dénommé « stade » regroupe en fait plusieurs points de livraison : les vestiaires, le terrain de foot et les locaux de Rhinau Rhin Ried et de l'aviculture.



Monsieur Maxime STAERCK explique que la société TOTAL est une des entreprises qui émet le plus de gaz à effet de serre dans le monde et demande si ce critère ne peut pas entrer en ligne de compte.

S'agissant d'un marché, les critères de sélection sont définis lors de l'établissement du cahier des charges, il n'est donc pas possible de changer les règles lors du dépouillement des offres.

Madame Charline VALENTIN-THOUVENOT propose d'instaurer un critère environnemental et éthique de la société lors de la prochaine consultation.

Validation du montant de l'attribution de compensation de fiscalité 2018 versée à la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité avec 23 voix POUR de valider l'attribution de

compensation de fiscalité d'un montant de 959 183 €uros.

Il est précisé que le montant initial de 977 647 € a été réduit pour tenir compte de la compétence « Gemapi » (-21 348,66 € versés jusqu'à présent au SDEA) et du retour à la commune des compétences « sorties des écoles » (+1 243 €) et « abonnement internet des écoles » (+1 642 €).

Contrat d'assurance (multirisque + véhicules)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'assurance « multirisque + véhicules » conclu avec Groupama est échu au 31 décembre 2018. Une consultation a été lancée pour obtenir des offres en vue de la souscription de nouveaux contrats :

Lot 1 : assurance multirisque de la collectivité

Lot 2 : assurance flotte + mission collaborateur

le classement s'établit de la manière suivante :

Prix	lot 1		lot 2	
	avec franchise	sans franchise	avec franchise	sans franchise
GROUPAMA	16 605,89 €	17 543,07 €		3 263,98 €
SMACL	22 695,60 €	30 004,13 €	2 475,59 €	3 233,02 €

Note	lot 1		lot 2	
	avec franchise	sans franchise	avec franchise	sans franchise
GROUPAMA	95,00	95,00		92,43
SMACL	71,90	63,08	93,00	96,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, par 23 voix POUR

- ♦ de souscrire le contrat d'assurance avec une franchise de 250 € : multirisques – lot 1 auprès de Groupama Grand Est à Dijon pour un montant de 16 605,89 € TTC
- ♦ de souscrire le contrat d'assurance : flotte et mission collaborateur – lot 2 auprès de SMACL Assurances à Niort pour un montant de 2 475,59 € TTC avec une franchise de 300 €



Contrat d'Assurance des Risques Statutaires : revalorisation tarifaire

Considérant l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion;

Considérant qu'à l'issue des trois premières années du contrat la sinistralité des collectivités adhérentes au contrat s'est dégradée et que pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire l'assureur AXA porteur du risque a signifié au Centre de Gestion la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires au 1er janvier 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité avec 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS Prend Acte de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 et **Autorise** Monsieur le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au

contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin.

Adhésion à la convention de participation santé complémentaire en faveur des agents communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité par 23 VOIX :

d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de six années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques SANTE couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;

d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé.

prend acte que le centre de Gestion du Bas-Rhin, au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0.04% pour la convention de participation en santé.

d'autoriser le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

Médiation préalable obligatoire

Vu le décret n°2018-101 du 6 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

Considérant que la médiation préalable obligatoire constitue un des moyens de règlement à l'amiable des litiges et permet notamment de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

→ Des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à un moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;

→ Des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus apaisée, plus rapide et moins onéreuse ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, DECIDE à l'unanimité avec 23 voix POUR

- ♦ **de participer** à l'expérimentation de la procédure préalable obligatoire à compter du jour de la signature de la Convention pour toute la durée de l'expérimentation
- ♦ **d'autoriser** le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de lui confier la mission de médiation préalable obligatoire pour toutes les décisions relevant du dispositif ;

- ♦ **de s'engager** à respecter les termes de la convention et notamment à informer tous leurs agents, titulaires et non titulaires, de l'existence de cette médiation préalable obligatoire, notamment en indiquant sur la décision litigieuse les conditions dans lesquelles le médiateur doit être saisi (délais, coordonnées du médiateur), à défaut de quoi le délai de recours contentieux ne court pas ;
- ♦ **de participer** aux frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif fixé à 100 euros/heure, sans demander de contrepartie financière à l'agent pour lequel le service est entièrement gratuit

Réaménagement d'un emprunt contracté par Domial et garanti par la collectivité



La commune a accordé sa garantie financière à Domial pour la réalisation d'emprunts destinés à financer l'aménagement de huit logements au groupe scolaire du Centre.

Dans le cadre des mesures du « plan logement » soumis à la réduction de loyer de solidarité, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), accompagne Domial en proposant un allongement d'une partie de sa dette, afin de dégager des marges de manœuvres financières en vue de soutenir l'investissement neuf et de réhabilitation.

Cette opération concerne un prêt, garanti par la commune, dont le total des capitaux restant dus au 1^{er} juillet 2018 s'élève à 264 414,66 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil de délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement du prêt garanti.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, DECIDE à l'unanimité avec 23 voix POUR :

Article 1 :

La Commune de Rhinau réitère sa garantie pour le remboursement du prêt réaménagé, initialement contracté par Domial auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau, jusqu'au complet remboursement des sommes dues

Article 2 :

Le taux révisable indexé sur le taux du Livret A sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 était de 0.75 %.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par Domial, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

La Commune de Rhinau s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adres-



sée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

Décisions modificatives n°4

Monsieur le Maire informe l'assemblée de divers ajustements qui s'avèrent nécessaires et font l'objet d'une proposition modificative N° 4 du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, approuve à la majorité avec 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS les décisions modificatives n°4.

Dissolution du budget annexe de la zone d'activités « Gaenshecklen »

Par délibération en date du 4 avril 2011, le conseil municipal a décidé de créer un budget annexe de lotissement pour l'opération dénommée « Zone d'activité Gaenshecklen ».

Suite au transfert de cette zone à la communauté de communes du canton d'Erstein et à la création ex nihilo d'un nouveau budget par l'EPCI, la commune de Rhinau doit dissoudre le sien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, approuve à l'unanimité avec 23 voix POUR la dissolution du budget annexe «Zone d'activité Gaenshecklen ».



Demande de subvention de l'association des Amis du Pèlerinage de Neunkirch

L'association des Amis du Pèlerinage de Neunkirch effectue actuellement des travaux de restauration des toitures de l'ensemble des trois chapelles, pour un coût de travaux de 302 739.63 € TTC.

La commune de Friesenheim a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage. Toutefois, le Pèlerinage ne peut financer la totalité du montant important de cette opération. Aussi, par courrier en date du 15 novembre 2018, l'association a sollicité l'aide de la commune de Rhinau, ainsi que des autres communes desservies par le Pèlerinage.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION d'attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'association des Amis du Pèlerinage de Neunkirch dans le cadre des travaux susvisés

Information sur les délégations consenties par le conseil municipal au Maire

Factures : M. le Maire présente le tableau récapitulatif des factures imputées à la section d'investissement .

FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT TTC
CGED	Fourniture de matériel pour décors de Noël	950,60 €
BROSSMER	Plantes pour aménagement espace vert rue Sergent Viala	1 350,50 €
BRAGARD	Gilet pour agents communaux - livraison complémentaire	83,11 €
BLACHERE ILLUMINATION	Décors de Noël	1 552,72 €
HIRTZEL ARBOGAST	Pose spot quai des pêcheurs	1 020,00 €
SCHALLER ROTH	Mise aux normes salle Jeanne d'Arc - reconstitution des limites	528,00 €
BET-FAVIER	Etude des ponts	3 600,00 €
EIFFAGE ROUTE	Renouvellement EP Cormoran, Chasse, Cigognes - Sous traitant	22 800,00 €
EIFFAGE	Renouvellement EP Cormoran, Chasse, Cigognes - DGD	32 091,31 €
JOST	Acquisition remorque	14 100,00 €
BRAGARD	Pantalon et gilet pour agents communaux - livraison complémentaire	129,85 €
COUTINE COUTURE	Ourlets et écussons sur gilets de cérémonie	13,00 €
ES	AMO renouvellement EP Cormoran, Chasse, Cigognes	14 280,00 €

Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner concernant la propriété sise à Rhinau, 4 rue Haute.

Tour d'horizon des commissions communales



Commission scolaire

Mme Renée KONN informe le conseil municipal que le conseil municipal des jeunes a participé à la collecte de la banque alimentaire. Monsieur le Maire rajoute que cette présence a été fortement appréciée.

En janvier, le CMJ se réunira pour organiser la réalisation de décors de Pâques.

Elle indique également que dans le cadre des festivités pour Noël :

- comme chaque année, le père Noël passe dans les écoles
- les écoles maternelles ont présenté un spectacle à EHPAD
- l'école du Centre a participé à l'animation de Noël
les sapins rue de l'hôtel de ville ont été décorés par les élèves des établissements scolaires.

Commission VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE, JEUNESSE

Monsieur Thierry KETTERLIN remercie la commune pour son soutien dans le cadre de l'animation de Noël, qui s'est déroulée le 16 décembre.



bre. Le public était présent, mais a moins dépensé surtout chez les artisans.

Il remercie l'ensemble des associations, commerçants et personnes privées qui ont participé à l'animation.

Par ailleurs, plusieurs problèmes sont apparus :

- la puissance électrique des coffrets était insuffisante. Il faudra donc l'augmenter pour les manifestations.
- les toilettes publiques étaient fermées. Il serait nécessaire de les ouvrir lors des prochaines éditions.
- L'ASLCR va réfléchir à décaler les horaires pour faire les animations plutôt le samedi et à la nuit tombée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants pour leur implication.



Commission FINANCES

Madame HORNY-GONIER indique au conseil municipal que la commission poursuit ses travaux sur l'inventaire du patrimoine.



Commission Bâtiment –Voirie

Monsieur Hubert GOELLER fait part à l'assemblée de la teneur d'une pétition des habitants de la rue du Rhin et des Chanoines, regroupant près d'une quarantaine de signatures et évoquant l'augmentation de la circulation dans leur rue et une vitesse excessive des usagers. Ils sollicitent donc des aménagements de sécurité.

Il rappelle que des relevés ont été effectués avec un radar pédagogique sur la période du 1er mai au 30 août 2015. Il avait été constaté à l'époque que la vitesse moyenne sur cette portion de route est de 42 km/h donc largement inférieure à la vitesse autorisée et que seul 14,69 % des usagers roulaient à plus de 50 km/h.

La pétition a été transmise aux services de la gendarmerie pour laisser à leur appréciation la mise en œuvre de contrôles.

Communiqués du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire tient tout d'abord à remercier toutes celles et tous ceux qui étaient présents lors de la fête des séniors.

Il informe ensuite le conseil municipal que :

- Monsieur Marc EHRHART a réactivé le projet d'implantation d'un magasin Norma à côté de l'ancienne usine LIST. Il a rencontré des représentants de l'ABF en vue du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Le projet devrait se réaliser, sauf si les prescriptions étaient trop contraignantes.
- Le Regierungspräsidium a réservé une suite favorable à la demande d'indemnisation concernant le lot de pêche n° 9, dont le bail a été résilié .
- Le projet de construction d'un téléphérique par Europa Park a donné lieu à une levée de boucliers outre-Rhin. Le parc s'est donné 5 ans de moratoire pour réfléchir et

rencontrer les différents acteurs. Une réunion se déroulera courant janvier en mairie de Rhinau.

- Les communes de Benfeld et Huttenheim envisagent la création d'une police intermunicipale. Vu les chiffres annoncés, Boofzheim, Kerzfeld et Rhinau se sont retirées de la réflexion.
- Des tags et inscriptions ont été relevés sur l'église et le monument aux Morts, le plus grave étant une croix gammée sur l'entrée de l'ancien chœur. La vidéosurveillance a à nouveau démontré son utilité, puisque les responsables ont pu être interpellés. Il s'agit de quatre mineurs de Rhinau. Ils seront convoqués par le juge pour une mise en examen le 24 janvier prochain. Un parent a demandé un rendez-vous pour que le jeune présente ses excuses.
- Les représentants des propriétaires néerlandais des gravières rhénanes et le directeur ont rendez-vous début de l'année prochaine au Landratsamt à Offenburg pour la prolongation d'exploitation.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des remerciements de MM. Charles SCHOEPFER et Louis GRINNER à l'occasion de leur anniversaire



Divers

Madame Charline VALENTIN-THOUVENOT fait part à l'assemblée d'un problème de chauffage dans le Dojo. La société LOHNER a eu des difficultés pour trouver les pièces, mais le problème est résolu.

Madame Marianne HORNY-GONIER revient sur l'intervention de Monsieur Maxime STAERCK lors de la séance précédente et propose la création d'une commission temporaire pour l'habitat.

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires. Les conseillers suivants se font connaître : Madame Marianne HORNY-GONIER, Madame Renée KONN, Madame Catherine HIRN, Monsieur Maxime STAERCK, Monsieur Jean-Pierre TOUZE

Séance du 28 janvier 2019

Conseillers élus : 23 en fonction : 23
présents : 19 + 3 procurations

Acquisition d'un chariot élévateur

Les services techniques municipaux sont dotés d'un chariot élévateur, afin de réaliser dans de bonnes conditions certaines manutentions (déchargement de camions, stockage en hauteur, déplacement des jardinières, chargement du sel de déneigement,...)

Ces dernières années, il était difficile de trouver des pièces de rechange pour le chariot Fenwick type RE20 de 1986, acquis en 2001 d'occasion. En décembre 2018, il est



tombé en panne et n'a pu être réparé. Plusieurs entreprises ont été consultées pour savoir si elles ne renouvelaient pas leur parc et pourraient céder à la commune un chariot d'occasion.

Cette démarche étant restée infructueuse, la société Fenwick de Geispolsheim a fait plusieurs propositions de matériel, ayant fait l'objet d'une remise en état « occasions certifiées », garantie constructeur 3 mois ou 300 h, pièces, main d'œuvre et déplacement.

Le choix s'est finalement porté sur un chariot thermique H16, année 2012, pour un montant de 16 080 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, approuve à l'unanimité avec 22 voix POUR l'acquisition auprès de la société FENWICK d'un chariot élévateur thermique H16 d'occasion au prix de 16 080 € TTC.

Réalisation d'un diagnostic thermique et architectural

Lors de l'établissement du budget primitif 2018, il a été décidé d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation d'un diagnostic thermique et énergétique du groupe scolaire du Centre et de la salle polyvalente.

Le diagnostic thermique s'inscrit dans la démarche de la commune en matière d'économie et de maîtrise des dépenses d'énergie, en s'appuyant sur le cahier des charges « diagnostic énergétique pour les bâtiments des collectivités et des associations – Climaxion 2018 » élaboré en commun par la Région Grand Est et la direction régionale de l'ADEME.

Le diagnostic architectural permettra de prévenir les désordres et pathologies du cadre bâti pouvant découler de l'opération de réhabilitation énergétique et de programmer un plan d'action patrimonial.



Suite à la consultation via la plateforme « alsacemarchéspublics » avec comme date de réception des offres le 11 janvier 2019, huit retraits de dossiers sont intervenus et deux offres ont été déposées dans les délais prescrits.

Au regard des critères de sélection retenus (Valeur technique : 50 % ; Prix de la prestation 50 %), le classement s'établit de la manière suivante :

Nom du Candidat	Prix TTC				Note
	Site 1 Centre	Site 2 poly	Option	Total	
LOCUS ARCHITECTES	13 248,00 €	9 912,00 €	384,00 €	23 544,00 €	4.17
QCS SERVICES	6 750,00 €	2 700,00 €	360,00 €	9 810,00 €	10

Candidat	Note prix	Note technique	Total
LOCUS ARCHITECTE	4,17	10	14,17
QCS SERVICES	10	8	18

Il est précisé que l'opération peut bénéficier d'une aide financière de la Région Grand Est à hauteur de 70 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, DECIDE à l'unanimité avec 22 voix POUR

- d'approuver la réalisation d'un diagnostic thermique et architectural du groupe scolaire du Centre et de la salle polyvalente
- de confier la mission au cabinet QCS Services d'Entzheim pour un montant de 9 810 € TTC
- d'approuver le dépôt d'un dossier de demande d'aide financière auprès des services de la Région Grand Est pour cette opération
- de reconduire l'inscription des crédits nécessaires au budget 2019



Carnaval 2019 : demande de subvention

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la note « projet » relative à l'organisation du Carnaval 2019 qui se déroulera samedi 16 mars prochain. Ce document établi par l'association « Rhinau-Schalmeien » relate notamment les horaires et parcours, des points techniques, les réservations de salles et une demande de subvention.

Le parcours de la cavalcade nocturne est à nouveau modifié par rapport à 2018, à savoir : rue du Héron – rue de la Chasse - rue du 34ème R.I.F. – rue du Nord - rue et place de l'Hôtel de Ville – place de l'Europe – place Jehl - rue Sergent Viala – rue des Bécasses (pour les groupes à pied) – rue Kehle.

Une réunion de coordination sera organisée en mairie courant février avec les organisateurs, la municipalité et la gendarmerie.

Une autre nouveauté, il est demandé le démontage par les services techniques municipaux d'un maximum de panneaux de signalisation routière.

L'association sollicite également, comme chaque année, une subvention de 800 €. Cette aide financière permettra d'améliorer la sécurité et d'assurer la prévention par la mise en place de bornes éthylo-test, d'une action de sensibilisation des participants aux dangers de l'alcool au volant et d'un système de raccompagnement avec 4 chauffeurs (environ 800 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, DECIDE à l'unanimité avec 22 voix POUR le principe de l'attribution d'une subvention de 800 € à l'association Schalmeien et de valider sa décision lors de la séance qui suivra la manifestation, si tout se passe bien.

Lors de la discussion, M. Daniel SIMON demande si quelque chose a été entrepris suite au problème de gabarit excessif de certains chars l'année passée.

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier a été adres-

sé en mars 2018 à Monsieur le Sous-Préfet, afin d'attirer son attention sur la dérive dans le surdimensionnement des chars qui peut présenter un réel danger tant pour les participants que pour les spectateurs le long de la voie publique.

Celui-ci étant resté sans suite, un courrier de rappel a été envoyé début décembre, sans réponse à ce jour.

Soutien à l'action de l'AMF



Monsieur le Maire a transmis par courriel aux élus le texte de la résolution générale 2019 de l'AMF (Association des maires de France), adoptée à l'unanimité par le 101^{ème} Congrès des Maires. Celle-ci donne mandat au bureau de l'AMF pour engager une négociation avec l'Etat sur sept sujets :

- l'inscription de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution, afin notamment de garantir son autonomie financière et fiscale;
- la compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation par un dégrèvement dynamique;
- l'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique au prorata de sa part dans l'endettement;
- une révision du plafonnement à 1,2 % des dépenses de fonctionnement;
- le retour à une conception non « léonine » des contrats établis entre l'État et les collectivités;
- le réexamen de la baisse des moyens concernant les politiques publiques territoriales;
- le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence à l'intercommunalité et en particulier de la compétence « eau et assainissement »

Il propose à l'assemblée de soutenir cette résolution.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, DECIDE à l'unanimité avec 22 voix POUR de soutenir la résolution générale 2019 de l'AMF.

Information sur les délégations consenties par le conseil municipal au Maire

Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner concernant les propriétés sise à Rhinau, 27 et 29B rue Longue.

Tour d'horizon des commissions communales



Commission BATIMENT-VOIRIE

Monsieur Hubert GOELLER fait un rapide point sur les dossiers :

- dans le cadre de la préparation budgétaire, il demande aux membres de l'assemblée de lui faire part des demandes pour que la commission puisse faire des propositions
- un détecteur de présence a été installé sur le lampadai-

re près de l'aire de jeux rue de la Chasse, afin de dissuader les utilisateurs potentiels de nuit. Toutefois celui-ci est mal orienté et la lumière coupe également lors du passage des piétons sur le trottoir. Cela sera rectifié.

- l'installation du dernier mât d'éclairage public sur le pont est à venir.
- les programmations de certaines armoires d'éclairage public qui ont été remplacées sont à revoir. Ce sera fait prochainement.
- en ce qui concerne le réaménagement de la salle Jeanne d'Arc rien de nouveau pour l'instant.

Communiqués du Maire et des adjoints

Monsieur Thierry KETTERLIN informe l'assemblée qu'il était avec Madame Marianne HORNY-GONIER aux vœux de la commune de Kappel. Celle-ci fêtera ses 800 ans d'existence cette année.

Le 6 avril 2019 aura lieu une animation historique et le 21 juillet 2019 le « Dorffest ». Monsieur KETTERLIN propose d'y associer une délégation de Rhinau.

Mme Charline VALENTIN-THOUVENOT pense que ce serait également l'occasion de raviver le lien entre les écoles de nos deux communes.

Monsieur le Maire propose que les commissions « scolaire » et « vie associative et culturelle, jeunesse » étudient ce dossier.

Enfin M. KETTERLIN rappelle que la communauté de communes du Rhin organisait tous les deux ans une animation sur son territoire, conçue par le collectif « Comcom en action », groupe de forces vives (élus, associatifs, bénévoles de tout âge, ...). Suite au vélo gourmand qui a mobilisé les acteurs l'année dernière et l'impossibilité de s'étendre sur tout le territoire de la nouvelle communauté de communes, il a été décidé de surseoir à toute nouvelle manifestation cette année.



Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission « lotissement » s'est réunie avec le maître d'œuvre en charge de l'étude de faisabilité. Le dossier avance doucement sur les deux sites. Le 30 janvier aura lieu une réunion avec les propriétaires fonciers pour expliquer les projets communaux.

Lors de la séance du mois de février, le conseil sera amené à délibérer pour le lancement des études environnementales et en avril, le maître d'œuvre présentera le résultat de ses travaux. L'étape suivante consistera alors en des choix financiers.

Monsieur le Maire revient sur la visite du ministre de l'environnement du Bade-Wurtemberg, M. Franz UNTERSTELLER. Cette rencontre a été très constructive. L'interlocuteur s'est avéré très ouvert aux problématiques de la commune. Les thèmes abordés ont été le Taubergiessen et la pérennisation du poste de Bettina SAIER. Dans le Tauber-

giessen aucun projet et aucune mesure ne pourraient être décidés sans consultation préalable des communes et l'accord de la commune de Rhinau.

Les études de faisabilité pour le Taubergiessen vont reprendre à zéro. 2019 sera également mis à profit pour trouver un cadre au poste de Madame Saier et le Land s'est engagé à financer jusqu'à hauteur de 50 %.

Madame Marianne HORNY-GONIER, qui a participé à la réunion, précise que cette rencontre a été utile pour recadrer les choses par rapport à l'administration allemande. M. UNTERSTELLER a été très clair, il y a lieu de respecter les droits de la commune, propriétaire foncier en Allemagne, et de ne pas remettre en cause les droits économiques, financiers et environnementaux. Un pas immense a été fait vers une meilleure coopération transfrontalière.

En ce qui concerne la commission « habitat », Monsieur Maxime STAERCK fait part au conseil municipal du résultat de la première réunion. Il s'agissait d'essayer de définir les objectifs :

- Re-densifier le centre de la commune au lieu de consommer du foncier
- Etudier pourquoi les logements sont vacants : défaut de moyens financiers des propriétaires pour une réhabilitation, successions difficiles, déconvenues avec des locataires, pas de besoin de mettre en location.

La commission a également échangé sur les difficultés rencontrées avec l'ABF qui peuvent décourager certains propriétaires.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal, lors de la prochaine distribution du Rhinau Infos, de relever les logements inoccupés et de faire remonter aux services municipaux ceux qui semblent vacants.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des remerciements de Mmes Marguerite MAIKA, Yvonne SAULNIER et Yvonne SCHMITT, ainsi que de M. Raymond DAMBACHER à l'occasion de leur anniversaire



Divers et date des prochaines réunions.

Monsieur Maxime STAERCK demande si la Commune organisera une réunion dans le cadre du Grand Débat National. Monsieur le Maire précise que rien n'est prévu, mais qu'une salle peut être mise à disposition si un concitoyen souhaite organiser un débat. Par ailleurs, il rappelle qu'un cahier de doléances est ouvert à la mairie depuis le 20 décembre 2018.

Les procès-verbaux officiels des séances sont affichés sur les vitrines extérieures de la mairie.

Prochaines réunions du Conseil Municipal

Lundi 25.03: conseil municipal

Lundi 29.04 : conseil municipal

LA VIE DES ASSOCIATIONS LOCALES

Samedi 23 Mars 2019

Soirée Harengs

Salle polyvalente de Rhinau

À partir de 19H30

20€

(hors boissons)



Au menu:

**Harengs marinés à la crème,
fumés et matjess (à volonté)
Pommes de terres cuites à l'eau**

Ou jambon à l'os/frites/salade

Café et dessert compris



Réservation avant le 10 mars 2019

03.88.74.67.05

03.88.74.69.02

Organisé par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Rhinau



Crémation des sapins à Rhinou

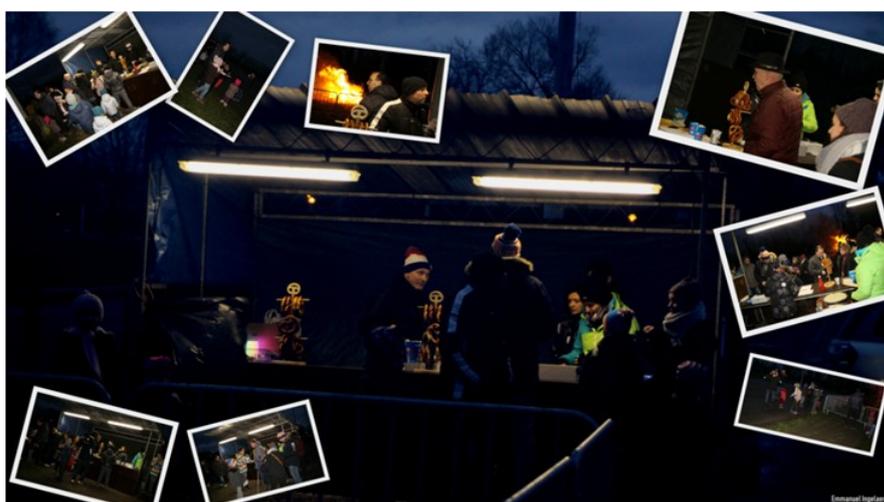
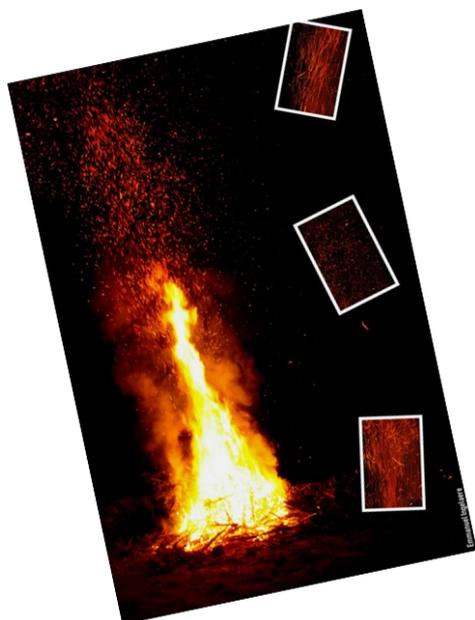
La crémation des sapins annonçant la fin des festivités de Noël fait partie des traditions qui perdurent et nous avons été très heureux de pouvoir l'organiser encore cette année.

Merci à vous tous d'avoir contribué à cette réussite en venant déposer vos sapins et partager un verre de vin chaud autour du feu.

Merci également aux employés des ateliers municipaux et de la mairie pour leur aide précieuse.

Rendez-vous en 2020

Le Comité du TC Rhinou



Seniors en perte d'autonomie : qu'attendent les familles, quelles réponses, quels parcours ?

Lorsque des parents âgés deviennent subitement dépendants, certains se sentent comme parachutés dans une situation inconnue... Et si on essayait d'agir avant que tout ne craque ?

Partant de l'histoire concrète d'une famille, les Services du Conseil Départemental et leurs partenaires vont répondre à vos questions et vous aider à vous orienter dans les nombreux dispositifs d'aides existant.

Cette conférence débat vous permettra de :

- Mieux connaître les acteurs de la dépendance, les aides financières, humaines et techniques
- Prendre en compte la complexité des relations familiales qui se rejouent à ce moment de la vie
- Repérer les bons interlocuteurs pour être guidé, quand la situation nécessite des changements s'inscrivant dans la durée
- Réfléchir aux nouveaux équilibres à créer au sein de la famille avec les aides professionnelles

Cette soirée aura lieu le 19 mars 2019 à ANDLAU SALLE ARTHUS à 19H15

Elle sera animée par un panel de professionnels du secteur, responsables de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et de leurs proches. **ENTREE GRATUITE**

Seniors en perte d'autonomie : qu'attendent les familles, quelles réponses, quel parcours ?



Conférence - débat & Verre de l'amitié
Animée par les Services Experts du Conseil Départemental et leurs partenaires.

19 MARS | 19H15 | Salle Arthus à ANDLAU
16 Cour de l'Abbaye | Parking des Remparts ou de l'Abbatiale

AMIS PECHEURS,

Une nouvelle saison a commencé .
L'AAPPMA de RHINAU et son Club mouche seraient heureux de vous accueillir
tous les 3^e vendredi du mois de 18h00 à 20h00
à l'étang de l'école de Pêche, rue de la chasse.

Pour découvrir ou perfectionner votre technique de pêche à la mouche
et surtout pour partager des connaissances

Pour nous contacter : M. Chabeuf Didier 06 34 71 35 29 ou M. Wolf Claude 06 86 51 03 71

APPEL AUX ANCIENS PÊCHEURS DE RHINAU



ECOLE DE PÊCHE DE RHINAU

Comme je l'avais déjà expliqué lors de l'assemblée générale de l'APP du 13 janvier 2019, j'aimerais organiser une rencontre entre les « jeunes » de l'école de pêche et les « anciens » pêcheurs Rhinois,

***pour une journée conviviale à l'étang de l'école de pêche
(étang Hannfresse rue de la chasse).***

Au programme : discussions, comparaison entre le matériel de pêche de l'époque et son évolution jusqu'à aujourd'hui.

***« Apéritif et repas de midi »
et naturellement pêche l'après-midi.***

*Cet évènement aurait lieu le mercredi 11 avril à partir de 9h30. (période de vacances scolaires)
Je lance donc un appel aux anciens pêcheurs Rhinois et les intéressés sont invités à passer à l'office du tourisme pour y laisser leurs coordonnées.*

Un programme de la journée sera établi et leur sera remis.

Merci d'avance...

Le responsable de l'école de pêche DENIS MARX

Participation de la section Sport Chanbara de Rhinau au 9ème stage technique national à Bourg en Bresse.

Sandrine Zahner, enseignante de Sport Chanbara, est allée au stage technique national à Bourg en Bresse le week-end du 2 et 3 février. Elle était accompagnée de trois autres participants de Rhinau : Jérôme Roth, Morgane Billiaux et Eric Billiaux.

Il y avait en tout une cinquantaine de participants encadrés par 5 professeurs de la 5 à la 7 Dan. Un travail sur le Ki Ken Tai No Ichi a été proposé, ainsi que des ateliers tournants par groupe (enseignants, Dan, Kyu), et pour finir des Gi-Geiko (combat) afin de rencontrer les hauts-gradés et les professeurs.

La notion fondamentale du sport chanbara est le Ki Ken Tai No Itchi (traduit par l'esprit, le sabre et le corps en un) autrement dit l'unité entre :

- l'énergie (**ki**), qui désigne la détermination dans l'assaut. Le ki se manifeste par le **kiai**, le cri que pousse le combattant lorsqu'il porte une attaque ;
- le sabre (**ken**), qui représente le coup porté. Celui-ci doit être délivré avec la partie valable du shinai (datotsu-bu) correctement orienté (le « tranchant » du shinai devant « couper » la partie touchée);
- et le corps (**tai**) qui désigne l'engagement du corps représenté par une frappe du pied avant au sol qui doit être exécutée dans le même temps que la coupe et le kiai.



Les participants ont pu rencontrer Jeremy Courtois de l'équipe de France qui leur a fait découvrir une nouvelle arme dans un atelier tournant: la **Yari** (lance de 2 m). Jérémy Courtois a obtenu deux médailles d'argent, une en Yari (ou Choso) et une en Kodachi (sabre court de 60 cm tenu à une main) au championnat du monde du 9 décembre 2018 à Tokyo.

En fin de stage, le dimanche après-midi était réservé au passage de grades des 1er, 2ème et 3ème Dan : soit environ 15 participants.

Morgane en a profité pour passer son 1er Dan qu'elle a obtenu. Bravo à elle !

Résultat : un Week-end très enrichissant pour la section Sport Chanbara.





Dix-huit pratiquants venus d'Alsace, de Paris mais également de Belgique étaient présent durant le stage de Jodo organisé par la section Jodo du Judo Club de Rhinau le weekend du 9 et 10 février. Durant ce weekend nous avons pu approfondir les bases techniques et voir les différences entre la pratique pour le passage de grade et celle de la compétition. Quelques kata de Koryu et des exercices de Ken Jutsu ont également été pratiqués.

La section Jodo et les participants remercient le Judo Club de Rhinau ainsi que la mairie de Rhinau sans qui cet événement n'aurait pu avoir lieu.

Guillaume BOUJU, section Jodo, Judo Club de Rhinau

L'Association Rhinau Schalmeien vous souhaite une Très Bonne Année 2019.

La saison du Carnaval 2019 s'annonce très riche. Vous pourrez nous voir :

02 et 03 mars à Bastogne (Belgique)
16 mars à Rhinau
14 avril à Montbéliard

10 mars à Strasbourg
07 avril à Gérardmer
12 mai à Lausanne (Suisse)
02 juin à Maxéville



Nous accueillons avec plaisir toutes les personnes qui souhaitent intégrer notre association, musicien ou non, jeune ou moins jeune.

Rendez-vous le vendredi soir à partir de 20h, à la MJAT de Rhinau.

19ème édition du carnaval de rhinau

Le carnaval de Rhinau 2019 s'annonce une nouvelle fois haut en couleur et riche en musique grâce à la participation d'une quarantaine de groupes locaux, chars et de la délégation Pat'Carnaval de Belgique.

L'après-midi sera consacré, comme chaque année aux enfants, déguisés ou non, qui pourront profiter de diverses animations : musique, danse, distribution de bonbons, maquillage.... Ainsi qu'un goûter gratuit offert par l'association Rhinau Schalmeien.

Rendez-vous à la salle polyvalente de Rhinau de 14h30 à 16h30.

Les festivités continueront avec notre traditionnelle cavalcade nocturne. Cette année, nous vous proposons un nouveau parcours. Le départ se fera comme à son habitude rue Kehle et rue de la Chasse à 18h. Puis, les carnavaliers chemineront dans les rues de la chasse, du 34^{ème} RIF, du Nord, passeront place de l'hôtel de Ville, Place de l'Europe et place Jehl. Ils se dirigeront ensuite vers la rue du Sergent Viala (**FIN DE LA CAVALCADE**).

Les groupes à pied rejoindront la salle polyvalente par la rue des Bécasses, alors que les chars se disperseront au bout de la rue du Sergent Viala.

L'accès aux spectateurs est gratuit.

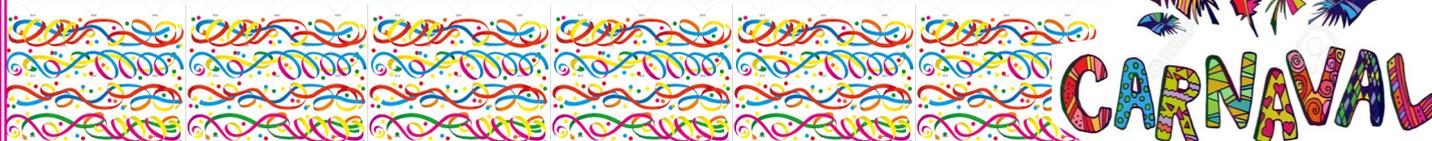
Place ensuite, à notre grand bal de carnaval.

Nous informons les habitants qu'à compter de cette année, en cas de dégradations commises sur les propriétés situées le long du parcours, il faudra impérativement fournir un justificatif (photos, descriptions du char ou du costume,...) dans les 72h pour prétendre à un remboursement.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ces documents, il faudrait qu'un dépôt de plainte soit fait en gendarmerie et qu'une déclaration soit faite à votre assurance.

En effet, après avoir mené notre petite enquête, il s'est avéré que les années précédentes, certaines personnes se sont fait rembourser des dégâts étrangers à notre manifestation (si vous avez une boîte aux lettres fatiguée, il est inutile d'attendre le passage de la cavalcade pour la remplacer !!!).

A bientôt, dans les rues du Rhinau pour fêter ensemble ce 19^{ème} carnaval.



La Balade Gourmande des Sources

28 Avril 2019

Renseignements et réservations

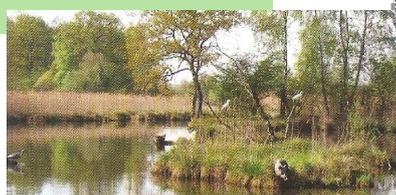
AVICULTURE DE RHINAU

André WOLFF

13 Rue du couvent 67860 RHINAU

Tél : 03 88 74 87 24

E-mail : aviculture.rhinau@gmail.com



◆ **Apéritif**

Kir-Bretzel

◆ **Soupe**

Velouté aux asperges
Pinot Gris - Côte du Rhône

◆ **Entrée**

Terrine aux poissons
Pinot Gris - Côte du Rhône

◆ **Plat**

Civet de biche - Spätzle
Pinot Gris - Côte du Rhône

◆ **Fromage**

Pinot Gris - Bordeaux

◆ **Dessert**

Petite gourmandise
Gewurztraminer



◆ **Café**

Le Menu pour les enfants :

Apéritif Jus de fruits/Sirop - Bretzel
Entrée Jambon blanc - Crudités
Plat Civet de biche - Spätzle
Dessert Petite gourmandise

Les repas des enfants seront accompagnés de sirop .

Prix de la participation :

Adulte : 32 €

Enfant de 6 à 14 ans : 16 €

De l'eau sera disponible à chaque arrêt, tout au long du parcours.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Consommez avec modération.

Bon de réservation

à renvoyer avant le 4 avril 2019

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Pour la confirmation de l'heure de départ

Nombre : x Adulte(s) à 32 € = €

..... x Enfant(s) à 16 € = €

TOTAL = €

Heure de départ souhaitée :

La priorité sera donnée par ordre d'arrivée des réservations.

Vous recevrez la confirmation de l'inscription avec l'heure de départ après la clôture des inscriptions.

Ci-joint un chèque d'un montant de €

libellé à l'ordre de : **AVICULTURE DE RHINAU**

Date : Signature :

L'association est assurée en responsabilité civile pour l'organisation de la marche, mais décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Les Sources



En fin de journée à la salle polyvalente

**Tartes flambées
Saucisses et merguez**



**Voici où en sont nos équipes à environ mi-parcours de cette saison
2018/2019**

Equipe	Classement	Points	Joué	Victoire	Nul	Défaite	But +	But-	Diff.
SM1	10	23	15	4	-	11	383	445	-62
SM2	1	25	10	7	1	2	265	194	71
15F1	2	13	5	4	-	1	116	82	34
11M1	6	2	2	-	-	2	9	29	-19

Notre équipe -13F1 en regroupement avec le HBC Gerstheim

Equipe	Classement	Points	Joué	Victoire	Nul	Défaite	But +	But-	Diff.
13F1	6	6	4	1	-	3	38	81	-43

Nos équipes masculines -18, -15 et -13 en regroupement avec
L'alsacienne de Handball Benfeld

Equipe	Classement	Points	Joué	Victoire	Nul	Défaite	But +	But-	Diff.
18M1	5	8	4	2	-	2	145	133	12
15M1	1	15	5	5	-	-	130	104	26
15M2	4	12	6	3	-	3	109	152	-43
13M1	5	7	4	1	1	2	65	52	13



Nos petits handballeurs de l'Ecole de Hand, qui sont en nette progression, continuent leur apprentissage aux côtés de leur coach Sam.



13F1

15F1



Retrouvez toutes les infos du club et ses équipes sur notre site internet hbcrhinau.fr

La vie dans la Commune

CARNET



ANNIVERSAIRES

12/03/2019	Paulette BARTHEL	93 ans
18/03/2019	Félicité GOELLER	91 ans
18/03/2019	Madeleine RATZMANN	85 ans
30/03/2019	Antoinette LEONHART	86 ans
09/04/2019	Pierrette HEINRICHER	98 ans
14/04/2019	Anne-Marie RITTER	86 ans
26/04/2019	M. Antoinette CLEMADES	88 ans
26/04/2019	Marcel RUFF	89 ans
06/05/2019	Marie Louise ALBRECHT	90 ans

NAISSANCES



26/01/2019	Mila KOZIAK
28/01/2019	Lyam KENOUCHE
14/02/2019	Noéline JULIEN
18/02/2019	Julia TEIXEIRA KOELSCH
21/02/2019	Mélyne FUCHS

DECES

27/01/2019 Marie-Thérèse SINGER

Personnes en Maison de Retraite :

30/01/2019 Jeanne KUTTER

12/02/2019 Odette ZIMMERMANN



Travailler en Allemagne ? Pourquoi pas !



De nombreuses opportunités existent de l'autre côté du Rhin, quel que soit votre profil !

Pour cela, le Service de Placement Transfrontalier du Pôle Emploi de Sélestat, en partenariat avec EURES-T Rhin Supérieur, assure une permanence à la mairie de Rhinau, tous les 2èmes mardis du mois, de 09h00 à 11h00.

Venez nous rencontrer, échanger avec nous, nous vous présenterons les parcours possibles afin de vous accompagner dans vos démarches.

A vos agendas, la 1ère permanence sera assurée mardi 12/03/19.



Le Centre de ressources **Frontaliers Grand Est** informe les salariés, les entreprises, les étudiants et les de-

mandeurs d'emploi sur les législations et les conditions de vie et de travail dans nos pays voisins (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse).

Vous êtes frontalier ou souhaitez le devenir ?

Vous pouvez contacter notre équipe par mail (contact@frontaliers-grandest.eu) ou par téléphone (+33 (0)3 87 20 40 91) pour obtenir gratuitement des réponses à vos questions sur le droit du travail, la protection sociale, la fiscalité, la formation continue, etc.

Frontaliers Grand Est - World Trade Center
Tour B 2, Rue Augustin Fresnel
57070 METZ
www.frontaliers-grandest.eu

Association Rhinau Rhin Ried

Les bateliers invitent tous les amoureux de la nature à partager avec eux

la journée « promenades gratuites en barques à fond plat » sur l'île de Rhinau le dimanche 24 mars 2019.

Au cours de cette journée, à partir de 10h, les bateliers proposeront de courtes promenades gratuites en barques dans ce milieu sauvage exceptionnel, en ce tout début de printemps où la nature sort de son sommeil hivernal.

A midi, le repas tiré du sac se fera autour d'un grand feu de bois où tout un chacun pourra griller saucisses, merguez, escalopes... Apportez aussi votre bonne humeur. Afin que ce repas champêtre soit le plus convivial possible, des tables et des bancs seront également à la disposition du public.

Rendez-vous est donc donné à toutes les personnes intéressées, au lieu d'embarquement habituel. Un fléchage sera mis en place à partir des écluses de la centrale hydroélectrique de Rhinau.

Une tenue vestimentaire appropriée est conseillée.

« Seniors en santé, seniors enchantés »

est un PROGRAMME DE PREVENTION destiné aux habitants de PLUS DE 60 ANS DE RHINAU ET ENVIRONS combinant :

- ♦ des conférences sur la SANTÉ, le SOMMEIL et le BIEN-ÊTRE des seniors
- ♦ des ateliers d' **ACTIVITÉS PHYSIQUES**

Conférence

Seniors, gardez la forme !

Lundi 1er Avril 2019, à 14h

Conférence-débat sur la santé des seniors et présentation du programme « Seniors en santé, seniors enchantés »

Conférence

Le sommeil des seniors

Lundi 8 Avril 2019, à 14h

Conférence animée par une sophrologue

Conférence

Le bien-être des seniors

Lundi 29 Avril 2019, à 14h

Conférence animée par Francine Friederich, philosophe

Cycle d'ateliers

Activité physique

à partir de MAI 2019

Cycle de découverte et d'initiation d'activité physique adaptée aux seniors

Rencontres santé
SENIORS EN SANTÉ
SENIORS ENCHANTÉS

MUTUALITÉ FRANÇAISE GRAND EST

Seniors, Gardez la Forme !
 CONFÉRENCE DÉBAT SUR LA SANTÉ DES SENIORS

Lundi 1er Avril 2019 à 14h
 A LA MJAT
 35 RUE DU RHIN
 RHINAU

La conférence sera suivie en avril / mai 2019
 • de conférences sur le **SOMMEIL** ET le **BIEN-ÊTRE DES SENIORS**
 • et d'ateliers d'**ACTIVITÉS PHYSIQUES**

GRATUIT / OUVERT A TOUS
 RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTION (CONSEILLÉE)
 Mutualité Française Grand Est
 06 49 85 62 31
 inscription@mfgc.fr



Les conférences et ateliers

ont lieu à la Maison des Jeunes, des Associations et du Tourisme (MJAT)

35, Route du Rhin à RHINAU

Le vieux sage a dit :

L'homme jeune marche plus vite que l'ancien, mais l'ancien connaît la route.

Proverbe africain.

Plaidoyer pour une pomme bien de chez nous Notre pomme Christkindler ou Rhinauer Sauerapfel

Alors que nombre de Rhinois se sont déjà joints au projet transfrontalier visant à réhabiliter notre Rhinauer Sauerapfel, une soirée organisée par la Commune de Rhinau donnera l'occasion d'échanger plus amplement autour de cette pomme bien de chez nous.

Dans sa conférence, Benoit Sittler, l'initiateur du projet, nous accompagnera dans ce retour aux sources en nous livrant ses éclairages sur le passé méconnu de cette variété et le constat de son dramatique déclin.

Ces échanges permettront aussi d'aborder les questions plus générales liées aux enjeux de la conservation de nos vergers familiaux et autres haies fruitières, tant pour leur contribution à notre biodiversité que sur le plan de la sauvegarde de ce patrimoine culturel légué par les générations de nos grands-parents.



Au plaisir d'accueillir nombreux tous ceux que les enjeux de la préservation d'un tel joyau de notre patrimoine ne laissent indifférents,
rendez-vous à la salle Jeanne d'Arc en date du jeudi 21 Mars à 19h30.
Entrée libre

Enquête sur la mobilité

Dans le cadre de leurs missions, l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et l'État ont décidé de réaliser entre le 26 février et le 25 mai 2019, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du Bas-Rhin et de quelques communes voisines. Le pilotage de cette démarche est assuré par l'ADEUS et la réalisation des enquêtes a été confiée à la société ALYCE.

L'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacements des habitants pour mieux organiser les systèmes de transport (circulation routière, stationnement, transports collectifs, infrastructures, etc.).

L'enquête sera effectuée par téléphone et respecte le règlement n°2016/679, texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les ménages sollicités pour répondre à l'enquête (près de 5000 au total) seront préalablement informés par une lettre-avis comportant les informations relatives à l'enquête et les droits des individus concernant les données à caractère personnel. Des enquêteurs de la société ALYCE les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un rendez-vous, lorsque le ménage accepte de répondre à l'enquête.



ADEUS
Département
de Développement
et d'Innovation
de l'Eurométropole
de Strasbourg

ENQUÊTE
MOBILITÉ
ALLÉGÉE

VOS RÉPONSES
FONT AVANCER
LA MOBILITÉ



Bas-Rhin
Strasbourg

Grand Est

Strasbourg
Métropole

Stage de conduite seniors

Venez participer aux séances pour prévenir les accidents et améliorer votre sécurité au volant :

conseils pour apprendre à gérer les situations dangereuses et bénéficier d'une information sur les nouveautés du code de la route.

Des formateurs diplômés vous sensibiliseront aux attitudes à adopter pour conduire en toute quiétude.

Programme de la journée :

- Évaluer et actualiser ses connaissances
- Evaluer ses capacités en situation réelle de conduite
- Bilan individuel

Mardi 12 mars 2019

9h à 12h et 13h30 à 17h

Salle des Associations

Rue de Herbsheim à Rossfeld

Stage gratuit sur inscription auprès de l'Association Atout Age Alsace (03 89 20 79 43), par mail : atoutagealsace@gmail.com ou sur le site www.atoutagealsace.fr --- Frais de repas à charge du participant.

Bien vivre votre retraite

Stage de conduite seniors

1 journée de stage théorique et pratique

S'évaluer & actualiser ses connaissances

Mardi 12 mars 2019 à 9h00

Salle des Associations

Rue de Herbsheim à ROSSFELD

Prévenir les accidents de la route, améliorer la sécurité des seniors au volant et maintenir le lien social

POUR BIEN VIEILLIR

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent.

Atout Age Alsace

Assurance Alsace

SÉCURITÉ SOCIALE ALSAISIENNE

CHIRAC

Office National des Forêts

GARDEZ VOS CHIENS SOUS CONTRÔLE !



La divagation des chiens est interdite en forêt

Afin de préserver la tranquillité des animaux de la forêt, les chiens doivent toujours rester sous le contrôle direct de leurs maîtres et à proximité.

Un chien est en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou éloigné de plus de 100 mètres, ou abandonné.

Par ailleurs, pendant la saison de mise à bas des mammifères et de nidification des oiseaux, du 15 avril au 30 juin de chaque année, il est interdit de promener les chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières (arrêté ministériel du 31 juillet 1989).

Le non-respect de ces consignes est passible d'une amende.



« Objectif Terre à Tous »

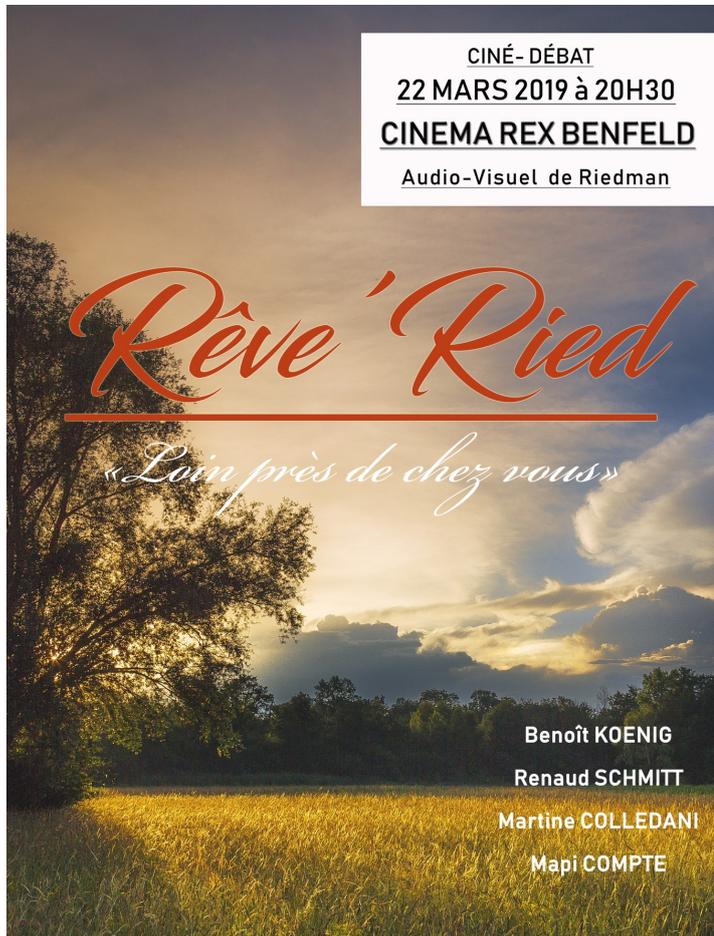
présente un long-métrage audiovisuel : **Rêve'Ried** « Loin près de chez nous »

Réalisateur : Benoît Koenig alias RIEDMANN Durée 55 mn

En présence du réalisateur, du musicien, des écrivains et narrateurs.

Présentation à la fin de la séance d' Objectif Terre à Tous qui vous offriront le verre de l'amitié

Entrée libre/Plateau



CINÉ- DÉBAT
22 MARS 2019 à 20H30
CINEMA REX BENFELD
Audio-Visuel de Riedman

« Il s'agit là de la longue promenade d'un guetteur-rêveur attentif, insatiable, marchant inlassablement à travers les saisons dans ce beau plat pays qui est le sien : le RIED.

L'objectif de son appareil photographique nous en enseigne les langues multiples, multicolores qui parcourent le gré des temps, la calligraphie somptueuse de l'encre des nuages, les invraisemblables variations de la lumière des miroirs du ciel et de l'eau, les jupes de soie des fleurs des prés et des bois, le vocabulaire des oiseaux, le calme des trous de verdure, le grouillement touffu des petites âmes animales, toutes ailes et fourrures confondues, le silence magistral de la neige à l'orée des forêts et tout ce que ce pays recèle de richesses et de beautés.

Cet homme, ce guetteur-rêveur a consigné tout cela sur le papier pelliculé de son grand livre d'images grandeur nature pour l'offrir à nos yeux émerveillés.

Il nous reste à suivre son cheminement auquel il a ajouté mots et musique pour accompagner ses pas afin de leur donner plus d'amplitude et de magie.

Viendront alors se poser sur les parois de notre cœur, jouées comme sur un piano de verre à l'instar d'une pluie douce sur les feuilles des grands arbres, les notes mélodieuses d'une émotion profonde, réelle et sans fard ! »

Martine Colledani



Inscription à l' Ecole Maternelle

Les inscriptions des enfants nés en 2016
se feront durant le mois de mars (jusqu'au 28.03), à la Mairie,
aux horaires d'ouverture du Secrétariat.



Prière de se munir du livret de famille et du carnet de santé.

Pour les enfants non domiciliés à Rhinau, et dont les deux parents travaillent, une dérogation peut être accordée par la Commission de coordination réunissant les directeurs d'école, la Commission scolaire du Conseil Municipal et le Maire, si l'une des conditions suivantes est impérativement remplie : l'enfant est en garde dans la famille proche à Rhinau ou l'enfant est en garde à l'année chez une nourrice agréée, domiciliée à Rhinau.

La demande de dérogation devra être approuvée par écrit par le Maire de la commune d'origine.

**Ces règles sont également applicables en vue d'une
scolarisation à l'école élémentaire.**

LES RENCONTRES MUSICALES DE RHINAU : 10,11 et 12 mai 2019

3 CONCERTS EXCEPTIONNELS A LA SALLE JEANNE D 'ARC



Vendredi, 10 mai, 20h30 : le **duo Tilia**, formé par la flutiste Catherine Barondeau et le pianiste Thierry Walter proposera un voyage musical à travers des œuvres variées.

Catherine Barondeau est professeure de flûte à l'école municipale de musique d'Obernai et dirige celle de Benfeld. Thierry Walter, après avoir dirigé l'école intercommunale de musique de la Cocorhin est actuellement directeur du pôle « Epanouissement de la personne et animation du territoire » de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim. Les deux musiciens, qui jouent ensemble depuis bientôt dix ans, se produisent très régulièrement dans le Centre Alsace, mais également à l'étranger.

Samedi, 11 mai, 20h30
Duo Voix - piano

Marie Bochelen, soprano et
Vincent de Murcia, piano

interpréteront des œuvres de Marie Jaëll,
compositrice et pianiste alsacienne
(1846-1925).

En 2ème partie, ils nous proposeront des
extraits de comédies musicales et d'opéras



Dimanche, 12 mai, 17h30
Duo piano à 4 mains

Nora et Zora NOVOTNA

deux sœurs, originaires de Prague
(République tchèque), feront vibrer de leur
talent les œuvres de Mozart, de Liszt et de
Dvorak.

Elles jouent essentiellement en duo à quatre
mains, se produisent dans de nombreux fes-
tivals de musique et ont remporté de nom-
breux concours. Elle étudient actuellement
au Conservatoire de Liège.



Tous les concerts ont lieu à la Salle Jeanne d'Arc, Route du Rhin à RHINAU.

Entrée libre - Plateau - Cordiale bienvenue à tous

INFOS PRATIQUES

HEURES D'OUVERTURE ET PERMANENCES

Mairie (☎ 03.88.74.61.31) :

lundi et mercredi : 8h - 12h
mardi et jeudi : 8h - 12h et 14h - 18h
vendredi : 8h -12h et 14h - 17h

Les samedis matin de permanence sont le premier samedi du mois, sauf s'il est férié. Pour les prochains mois les dates sont : 6 avril – 4 mai

Maire : sur rendez-vous à convenir
1er Adjoint : sur rendez-vous à convenir

Bibliothèque intercommunale (☎ 03.88.74.88.45)



Lundi 09h - 11h
Mardi 16h - 18h
Mercredi 14h - 16h
Vendredi 17h - 19h
Samedi 10h - 11h30

Assistante sociale

uniquement sur rendez-vous au .03 69 33 22 00

AOK Ortenau (à la CPAM de Sélestat)

le 1er lundi du mois, de 9h30 à 11h30

UNIAT : Permanence le 3^e vendredi du mois, 14h -15h

CARSAT (en *Mairie d'Erstein*) (☎ 08 21 10 67 67)

les 1er, 2ème et 3ème mercredis, uniquement sur rendez-vous

CAF (Sélestat), du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, le vendredi de 8h30 à 12h

Service des Eaux et de l'Assainissement

Pour toute intervention d'urgence

pendant les heures ouvrées ☎ 03 88 74 41 41
en dehors des heures ouvrées ☎ 03 88 19 97 09

Office de Tourisme, 35 rue du Rhin 67860 Rhinau
03 88 74 68 96 www.grandried.fr

Mars	Lu-Ma-Je-Ve 10h-12h et 14h-17h	Me, Sa, Di et JF Fermé
Avril	Lu-Ma-Me-Je-Ve 9h-12h et 14h-17h	Sa-Di et JF 10h-13h et 14h-17h

Horaires du Bac de Rhinau-Kappel

	Lundi-Vendredi	Samedi, dimanche et JF
Mars	5h30-19h	7h-19h
Avril	5h30 - 21h	6h30 - 22h

Dates de parution de Rhinau-Infos

Rhinau-Infos paraît tous les deux mois (mois impairs) et est distribué **le deuxième vendredi du mois.**

Si vous souhaitez faire paraître un article, une information, nous vous demandons de nous donner tous les éléments

sur clé USB ou via Internet :

communication@ville-rhinau.fr

au plus tard à la fin du mois précédant la parution

du bulletin d'information, et si possible bien avant, pour éviter les rushes de dernière minute.

Merci d'avance !

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS LOCALES

Mars 2019

- 16 Carnaval de Rhinau
Schalmeien - Rues de la ville et Salle polyvalente
- 21 Conférence « Rhinauer Sauerapfel »
ASLCR et Benoit Sittler – Salle J.d'Arc
- 23 Soirée Harengs - Amicale des sapeurs-pompiers - Salle polyvalente
- 24 Sortie de printemps - Rhinau Rhin Ried - Ile de Rhinau

Avril 2019

- 11 Journée conviviale - Ecole de pêche - Etang, Rue de la chasse
- 28 Balade gourmande des Sources - Aviculture - Salle polyvalente et env.

Mai 2019

- 10-11-12 Rencontres musicales de Rhinau
ASLCR - Salle Jeanne d'Arc
- 18 Carpes Frites - FCR - Salle Jeanne d'Arc
- 19 Concours de pêche - AAPPMA - Etang de pêche
- 24 « Ecoles qui chantent » - Les écoles de Rhinau - Eglise St Michel
- 25-26 Concert-Festival des élèves - Ecole intercommunale de musique

ORDURES MÉNAGÈRES (RENSEIGNEMENTS)

COMCOM 1, rue des 11 Communes 67230 BENFELD 03 88 74 30 79
Poubelle et ramassage : SMICTOM ☎ 03 88 92 27 19

Déchetterie intercommunale

Papier et cartons, bois, ferraille, gravats, électroménager, végétaux, batterie, piles, tubes néons, verre, huile de vidange et de friture, vêtements et chaussures, peintures, solvants et produits phytosanitaires

Horaires d'ouverture du 1er novembre au 31 mars:

Mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Horaires d'ouverture du 1er avril au 31 octobre :

Du Mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
le samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h

Objets encombrants

déchetterie ou enlèvement sur rendez-vous

appel gratuit au N° Vert 0800770413

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Vieux papiers : prochain ramassage le 6 avril 2019

Les bennes seront accessibles Place Jehl et dans la cour de l'Ecole Schmalau du vendredi 16h30 au lundi 8h.

Directeur de la Publication : Jean Paul ROTH, Maire
Hôtel de Ville 1 place de l'Hôtel de Ville
67860 RHINAU